

86350

Le neuf octobre deux mil vingt à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance extraordinaire à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur François AUDOUX, Maire.

Présents : MM AUDOUX, NIORT, BARREAU, NAILANI, CHEVAIS, DEVERGE, DEGORCE, BLANC, CHAUVEAU, STEPHENS, REMAUD, FOUSSIER et BAUDET

Procurations : M. BRISEPIERRE à Mme CHAUVEAU

Absents excusés : MM. HUVELIN et BRISEPIERRE

Secrétaire de séance : Mme BARREAU a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 24 avril 2020

ATTRIBUTION DU MARCHE N°2020-01

Rénovation ancien presbytère en Maison des services de proximité

Délibération N° 2020-79

Vu la délibération n°2020-30 du 30 avril 2020 de lancement du marché public pour les travaux de rénovation de l'ancien presbytère en maison des services de proximité sous la forme d'une procédure adaptée (Mapa).

Vu la délibération n° 2020-70 déclarant le marché sans suite et décidant de refaire un nouvel appel d'offres après modification de certaines exigences techniques.

Cette seconde consultation a été lancée le 27 août 2020 pour une remise des offres fixée au 25 septembre 2020 à 12H00.

La consultation comprenait 15 lots :

- LOT 1 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
- LOT 2 DEMOLITIONS - GROS ŒUVRE
- LOT 3 CHARPENTE BOIS
- LOT 4 COUVERTURE ARDOISES
- LOT 5 MENUISERIES EXT ALUMINIUM
- LOT 6 SERRURERIE
- LOT 7 MENUISERIE INTERIEURES
- LOT 8 ISOLATION - CLOISONS SECHES
- LOT 9 CARRELAGE - REVETEMENTS MURAUX
- LOT 10 PLAFONDS SUSPENDUS
- LOT 11 PEINTURES
- LOT 12 VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRE
- LOT 13 CHAUFFAGE
- LOT 14 ELECTRICITE
- LOT 15 RAVALEMENT FACADES

Les membres de la commission MAPA se sont réunis afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Mme CHAUVEAU Tiphaine dont le concubin a pris part à l'appel d'offres quitte la salle et ne prend pas part à la délibération

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants

LOT 1 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	OFFRE	OPTION
SNC EIFAGE ROUTE SUD OUEST	33003,46	
LOT 2 DEMOLITIONS GROS ŒUVRE	OFFRE	OPTION
SARL TOP RENOV	48671,6	
LOT 3 CHARPENTE BOIS	OFFRE	OPTION
SARL TOP RENOV	8962,3	
LOT 4 COUVERTURE ARDOISES	OFFRE	OPTION
SARL TOP RENOV	19380,08	
LOT 5 MENUISERIES EXT ALUMINIUM	OFFRE	OPTION
SARL PROALU	37396,5	
LOT 6 SERRURERIE ESCALIER	OFFRE	OPTION
CREAFER – EIRL MERLIERE	16318,5	
LOT 7 MENUISERIE INTERIEURES	OFFRE	OPTION
SARL EBENISTERIE CREATION	18078,43	
LOT 8 ISOLATION CLOISONS SECHES	OFFRE	OPTION
SAS INTERIEUR PRO	38146,1	
LOT 9 CARRELAGE REVETEMENTS MURAUX	OFFRE	OPTION
Didier MARTAUD	14905,78	
LOT 10 PLAFONDS SUSPENDUS	OFFRE	OPTION
SARL DELHOUME	4424,60	
LOT 11 PEINTURES	OFFRE	OPTION
SARL GIRARD PIERRE	6285,27	
LOT 12 VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	OFFRE	OPTION
SARL Roland VAILLIER	12651,46	
LOT 13 CHAUFFAGE	OFFRE	OPTION
SARL Roland VAILLIER	7923,64	4290,81
LOT 14 ELECTRICITE	OFFRE	OPTION
SARL Roland VAILLIER	37227,88	
LOT 15 RAVALEMENT FACADES	OFFRE	OPTION
SARL TOP RENOV	28418,51	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- de retenir la proposition du maire et de valider ainsi la décision de la commission MAPA.
 - d'approuver les clauses des marchés définies ci-dessus, à passer avec les prestataires cités ci-dessus.
 - d'autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
 - de dire que les crédits sont et seront inscrits au budget
 - de transmettre la présente délibération au comptable public et à la sous-préfecture
- votes pour : 12 vote contre : 1

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BATI (2020-80)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention d'accompagnement pour la rénovation du patrimoine bâti arrive à son terme le 31 décembre 2020.

Le décret n° 2019-1320 du 9 décembre 2019 relatif aux certificats d'économie d'énergie et à la prolongation de la quatrième période d'obligation du dispositif prolonge d'une année la durée de la quatrième période du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

A ce titre, SOREGIES propose un avenant à ladite convention prolongeant cette dernière jusqu'au 31 décembre 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le maire à signer l'avenant dont une copie est jointe à la présente délibération.

CONVENTION VISION PLUS VERSION 2021 AVEC LA SAEML SOREGIES (2020-81)

Le Conseil Municipal,

Vue le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vue le transfert de compétences opéré par la commune au profit du Syndicat ENERGIES VIENNE en matière d'éclairage public,

Vu la délibération 2020/14 du 18 février 2020 du Comité Syndical du Syndicat ENERGIES VIENNE approuvant la validation de la Convention Vision Plus 2021 qui s'inscrit dans la continuité de la version et de son avenant ayant offert 2 options cumulables aux collectivités : l'option remplacement standard des lanternes et/ou l'option pose de mâts provisoires.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire :

- Approuve la Convention Vision Plus 2021 et ne choisit aucune des 2 options proposées.
- Autorise la signature par le maire de la nouvelle convention Vision Plus.

REMISE DE LOYER POUR LE LOGEMENT SIS 2 RUE DU MARCHE COUVERT (2020-82)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce logement a été loué à Mme MARTIN avec effet au 2 octobre.

L'électricité n'ayant été rétablie que le 5 octobre, le maire propose au conseil municipal d'accorder une remise de 52.88€ (représentant le loyer du 2 au 5 octobre inclus) sur le loyer du mois d'octobre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'accorder à Mme MARTIN, une remise de 52.88€ sur le loyer du mois d'octobre.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION à L'A.P.E.F. de Gençay (2020-83)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'APEF de GENÇAY.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des bilans financier et d'activités de l'Association pour le Placement des Emplois Familiaux de Gençay et considérant son rôle essentiel dans le secteur :

- à l'unanimité des membres présents, attribue pour l'année 2020, une subvention de fonctionnement de 105 € à l'A.P.E.F. de Gençay.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ADMR DE GENCAY (2020-84)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'ADMR de GENCAY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- considérant que cette association intervient régulièrement sur notre commune,
- décide à l'unanimité des membres présents, d'attribuer à l'ADMR de GENCAY, une subvention de fonctionnement de 320€ pour l'année 2020.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE

à la PREVENTION ROUTIERE (2020-85)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, une demande de subvention, formulée par l'association « Prévention Routière ».

Le Conseil municipal, considérant les nombreuses actions menées par l'association « Prévention Routière », notamment au sein de l'école :

- attribue à l'association « Prévention Routière, Comité de la Vienne », une subvention de fonctionnement pour l'année 2020, d'un montant de 100€.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA SPA DE POITIERS (2020-86)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une demande de subvention de l'Association de Secours et Protection des Animaux de Poitiers.

Considérant l'utilité de cette association et l'augmentation de son activité :

Le Conseil Municipal, par 6 voix pour, 2voix contre et 3 abstentions, décide d'attribuer à la SPA de Poitiers, une subvention de fonctionnement pour l'année 2019, d'un montant de 65€.

SUBVENTION DE SOUTIEN AUX COMMUNES DE L'ARRIERE PAYS NICOIS TOUCHEES PAR LA TEMPETE ALEX (2020-87)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de verser une subvention de 300€ sur le compte ouvert par l'Association départementale des maires des Alpes-Maritimes pour le soutien aux communes de l'arrière-pays Niçois durement touchées par la tempête Alex.

AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN (Parc éolien de la Roche au Loup) SUR LA COMMUNE DE SOMMIERES DU CLAIN (2020-88)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de PARC éolien de la Roche au Loup sur la commune de SOMMIERES DU CLAIN.

Il demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable

Voix pour : 13

**AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UN PARC DE 6
EOLIENNES ET 2 STRUCTURES DE LIVRAISON (Parc éolien de la Plaine de Beauvais)
SUR LES COMMUNES DE PAYROUX ET LA CHAPELLE BATON (2020-89)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de parc éolien (parc éolien de la Plaine de Beauvais) sur les communes de Payroux et la Chapelle Baton.

Il demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable.

Voix pour : 13